



# Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement

LES AIDES A LA CREATION : ETAT DES LIEUX  
DES AIDES INSTITUTIONNELLES EN France

LUNDI 11 NOVEMBRE 2005

Intervenants :

Palmina D'ASCOLI

*Responsable du Pôle Résidence et Programme de Recherche AFAA*  
Programmes de Résidences et de recherches AFAA (Association Française d'Action Artistique) Villa Kujoyama – AFAA/Hors les Murs. [www.afa.asso.fr](http://www.afa.asso.fr)

Joël CAPILLON

*Directeur CRITT – Chimie Environnement*  
PTR, Prestation Technologiques Réseaux (Etat) – PCT, Pré Conseil Technologique (Région) – CRITT, Aide Régionale à l'Innovation et au transfert Technologique [www.crittchimie-idf.org](http://www.crittchimie-idf.org)

Christine COLIN

*Inspectrice de la Création Artistique*  
Allocations de Recherche du service Soutien à la création du CNAP (Centre National des Arts Plastiques). Atelier de Recherche et de Création du Mobilier National. [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

Philippe FORT

*Chargé de la Mode, du Design et des Métiers d'Art de la Ville de Paris*  
Grand Prix de la Création de la Ville de Paris – Aides à la création d'Activité – Aides logistiques. [www.parisdeveloppement.com](http://www.parisdeveloppement.com)

Gerard LAIZE

*Directeur Général VIA*  
Programme des Aides à la Création VIA. [www.via.fr](http://www.via.fr)

Alain LARDET

*Consultant et Président de la Bourse Agora*  
Bourse Agora pour le design. [www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/html/agora.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/html/agora.htm)

Aide au prototypage, bourse de recherche, résidence à l'étranger, distinction rétribuée, etc... La France, à travers ses institutions publiques et privées, offrent une palette très étendue de soutien à la création dans le domaine du design. Leur diversité recoupe des philosophies et des objectifs en adéquation avec les missions historiques des institutions qui les portent. Ce sont ces philosophies et ces objectifs que nous voudrions interroger à la lumière de l'évolution des métiers du design.

## UN PANORAMA DES AIDES INSTITUTIONNELLES

### Le Centre National des Arts Plastiques

Le Centre national des Arts Plastiques (Cnap) attribue des allocations de recherche pour le développement de projet en France ou à l'étranger. Il en attribue entre deux et trois par an dans le domaine du design. Dans les années 1990, ces allocations ont participé à l'émergence et à la consolidation d'une génération de designers français. De nombreux anciens allocataires ont fait leur chemin dans le monde professionnel et ont acquis depuis une reconnaissance internationale. On peut citer parmi eux, Radi designers avec une aide à la création en 1995 et une aide à la première exposition en 1998 avec la galerie Emmanuel Perrotin. Ronan et Erwan Bouroullec ont développé avec une allocation de recherche le projet des vases combinatoires qui sera leur premier projet présenté dans le catalogue de Cappellini. Pierre Charpin a une allocation de recherche en 1992, il a depuis exposé à la Design Gallery de Milan, Frédéric Ruyant réalise son fameux mobilier en ligne en 1999 avec une allocation de recherche. Matali Crasset a bénéficié d'une allocation de recherche en 1998 et Elsa Francès en 2001. On pourrait citer encore Eric Jourdan, Vincent Beaurin et bien d'autres.

Quels sont les objectifs poursuivis avec l'attribution d'allocation ? Michel Bouisson, lors de la préparation de cette table ronde a évoqué la création de nouveau modèle qui trouverait à court terme, 4, 5 ans, à s'inscrire dans le marché. Concernant les objectifs du Cnap, on peut identifier trois niveaux.

Le premier niveau est très pragmatique, c'est une aide au créateur, qui lui permette à un moment précis de son cursus de prendre un temps de réflexion. Les allocations de recherche permettent à de jeunes créateurs, quelques années après la sortie de l'école, c'est à dire, lorsqu'ils commencent à affirmer une démarche personnelle, de développer un projet.

Le deuxième niveau d'objectif peut-être également analysé de façon assez pragmatique.

J'ai de mon côté, beaucoup insisté auprès des designers pour qu'ils saisissent cette occasion pour nouer des relations avec des partenaires privés, fabriquant ou simplement diffuseurs comme des galeries. J'ai beaucoup insisté auprès des allocataires du Cnap pour qu'ils prennent conscience du rôle que peuvent jouer ces allocations dans leur parcours. Pour qu'ils prennent conscience que l'allocation n'est pas un mode de subsistance. Dans les meilleurs des cas, elle ne se répète pas ou peu. Il importe donc de savoir s'en servir. Pour nouer des relations, notamment, que ce soit avec l'entreprise ou avec les médias.

Enfin, on peut identifier un troisième niveau d'ambition qui peut surprendre. Certes, on souhaite aider les allocataires mais on souhaite également, il faut bien l'avouer, qu'ils nous aident. Il reste à définir qui est " nous " et c'est cela qui est compliqué, aujourd'hui. On parle souvent du *British council*, tellement formidable. Pourquoi ? Pour être mieux reconnu que les designers qu'il est censé défendre ? Si le nous ne désigne pas simplement ceux qui dispensent l'aide, de quoi parle-t-on, de quelle collectivité ? Ce n'est pas si simple à définir, il reste que l'on attend des allocataires qu'ils soient moteur d'une situation collective. Qu'ils tirent la situation, vers le haut, en avant. Il me semble que c'est ce qui a été pleinement réussi depuis les années 1990. Les efforts conjugués de plusieurs institutions, auxquels il faut ajouter ceux de la presse qui a largement soutenu les designers français, ont permis de forger une image globale positive des designers français qui a eu des répercussions collectives, y compris sur ceux qui n'ont pas bénéficié personnellement des aides. Un nombre important de designers français travaillent, aujourd'hui, avec des éditeurs européens. Et l'on s'en félicite.

## ASSOCIATION FRANÇAISE D'ACTION ARTISTIQUE

L'Association Française d'Action Artistique (AFAA), antenne du Ministère des Affaires Etrangères, a pour mission de promouvoir la culture française à l'étranger dans le domaine des arts plastiques, photographie, architecture, design, mode, théâtre, danse, musique. L'AFAA met en place des programmes de recherche et de création destinés aux créateurs pour des séjours à l'étranger. Les designers peuvent ainsi bénéficier d'une résidence de travail au Japon à la Villa Kujoyama ou résider partout dans le monde à travers le programme AFAA/Hors les Murs. Les projets doivent être en adéquation avec le pays demandé. Les dossiers sont examinés par un jury composé d'experts. Les candidats, sans limite d'âge, doivent justifier de plusieurs années de pratique professionnelle (3 ans au minimum). La Villa Kujoyama met à la disposition du lauréat un atelier logement, offre le voyage et une bourse mensuelle de 2600 euros mensuels. Les bourses AFAA/Hors les Murs sont d'un montant de 10000 euros, et permettent de prendre en charge leur voyage et leur séjour.

Ces allocations de recherche étant considérées comme un moment privilégié de recherche alloué au créateur n'entraînent pas nécessairement une obligation de résultat.

Malgré la demande importante de dépôts de dossiers émanants de toutes les disciplines artistiques, il a été constaté un déficit important de projets en design alors que cette pratique nécessiterait un véritable rayonnement à l'international.

## LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris s'emploie à compléter les dispositifs proposés par l'Etat et les Collectivités régionales. Son objectif étant de favoriser le développement économique de la cité, les aides allouées sont essentiellement de nature financière.

Le design est un phénomène économique et les bourses distribuées doivent permettre aux designers de développer leur activité et de démarrer une entreprise.

La Ville de Paris propose un large éventail d'aides adaptées aux besoins des créateurs, parmi lesquelles Monsieur FORT cite :

*La couveuse.* La couveuse accueille un grand nombre de créateurs, leur permettant ainsi de tester leurs projets, d'évaluer leur marché et leur capacité à devenir entrepreneur. Cette structure constitue en fait un « sas de transition » au sein duquel le créateur sera en mesure de s'assurer du bien fondé de son activité. La Ville de Paris travaille en étroite collaboration avec le groupe OSEO (regroupement de la BDPME et de l'ANVAR), son rôle étant de convaincre ces partenaires bancaires du fort potentiel des activités de design (si les designers en sont persuadés, les acteurs économiques ne le sont pas nécessairement)

*Les aides logistiques.* Les créateurs éprouvent les plus grandes difficultés pour trouver un local. La Municipalité a pour mission d'intervenir auprès des différents opérateurs immobiliers. Elle facilite l'accès à l'information immobilière aux différents porteurs de projets qui s'adressent à elle. Elle met également à leur disposition un certain nombre *d'ateliers d'artistes* ainsi que des « *pépinières* ». Ces pépinières ont pour vocation de permettre aux designers (entre autres) de trouver les locaux et les services d'accompagnement qui leur permettront de développer leur entreprise. La municipalité dispose actuellement de 2 pépinières : République Innovation (située 18 rue du Faubourg du temple) et le Village Saint Paul.

*Les prix de la création de la Ville de Paris.* D'un montant de 8000 euros, ces prix sont distribués aux designers confirmés ou débutants.

## LA BOURSE AGORA

Fondée en 1983, la bourse agora est soutenue (depuis 1990) par le Ministère de la culture et de la communication (Délégation aux arts plastiques). La bourse est complémentaire des allocations de recherche et de séjour proposées par le Centre National des Arts Plastiques. Le cumul des candidatures est permis. Toutefois, en cas d'obtention de l'une de ces aides, le cumul est impossible.

Les lauréats sont dotés d'un montant de 15000 euros et bénéficient du fort degré de médiatisation dont fait objet ladite bourse. Bien souvent, la bourse Agora agit comme un « starter » dans leur carrière et constitue une étape décisive. Elle n'a pas pour objet de financer des activités commerciales. Elle est attribuée aux jeunes professionnels qui souhaitent réaliser un projet personnel dans les domaines du design mobilier et du design de produit. Toutefois, il est important de noter que les candidats doivent s'engager à mener leurs projets à terme (l'échelonnement des versements en est la garantie). Ainsi, le bénéficiaire doit adresser au jury un compte-rendu aux étapes d'avancement précisées dans son projet, et agréées par le jury.

Les dossiers sont étudiés par un jury constitués d'experts. 5 ou 6 dossiers sont retenus, les candidats sélectionnés étant amenés à présenter leur dossier lors d'un grand oral. Monsieur LARDET a pu observer que le jury s'est récemment vu dans

l'obligation de revoir ses propres critères d'attribution. Certains des dossiers qui lui sont désormais présentés sont pour le moins atypiques (traduisant les mutations de l'enseignement et les nouveaux centres d'intérêt des designers). Les deux dernières bourses ont d'ailleurs été attribuées à des personnes issues d'autres domaines que celui du mobilier ou du design industriel : Laurent LEBOT et Victor MASSIP (projet de prototypage rapide) et Paule PALACIOS (projet de sous-tirage pour les non entendants).

## LE CENTRE REGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Le CRITT dépend du Ministère de la Recherche et de la Région Ile de France. Il s'intéresse depuis longtemps au design, tant celui-ci constitue désormais un secteur très actif de l'économie en Ile de France (sur les 4000 designers recensés, 60% exercent leur activité en Ile de France). Toutefois, la profession n'est pas toujours comprise des milieux économiques

Le CRITT a non seulement pour mission de sensibiliser le tissu industriel aux nouvelles technologies, mais également celle d'accompagner les projets, aidant leurs porteurs à passer du simple concept à celui du produit fini. Pour cela, il joue un rôle d'intermédiation, orientant les designers vers les aides publiques mobilisables. La Région Ile de France dispose de son propre système d'aides publiques permettant aux jeunes entrepreneurs d'avoir recours à des prestataires extérieurs pour pouvoir mener à bien le projet. Monsieur CAPILLON fait d'ailleurs remarquer que le CRITT travaille en étroite collaboration avec le VIA (17 projets ont ainsi bénéficié d'aides cette année).

Le CRITT instruit et expertise certaines aides financières proposées par l'Etat et la Région Ile de France, parmi lesquelles :

*Prestation Technologique Réseau* : L'Etat finance 75% des coûts d'un expert pour répondre à la diversité des besoins des PME (plafond de 5 000 euros).

*Pré Conseil Technologique* : Le Conseil Régional finance 70% des coûts d'un expert pour la réalisation d'une étude technique (plafond de 5 000 euros).

*Aide Régionale à l'Innovation et aux Transferts de Technologie* : Le Conseil Régional finance 50% des coûts de prestataire(s) externe(s) pour la réalisation d'une étude technique (plafond de 50 000 euros).

## VIA

Le VIA a un rôle de découvreur de jeunes talents. Il étudie ainsi l'ensemble des projets qui lui sont adressés spontanément par les designers. Ces projets concernent le domaine de l'aménagement du cadre de vie (mobilier, luminaire, art de la table, accessoires de décoration, tapis, textile d'ameublement, etc...) Les dossiers sont analysés par un jury composé de personnalités diverses du monde industriel, de la distribution, de la création, de l'enseignement et de la presse. Il dispose pour cela de trois critères de sélection :

*La pertinence du concept.* Le projet doit s'inscrire dans son époque. Rien ne sert de dessiner une énième chaise style XIXème. Le projet doit répondre aux nouvelles habitudes.

*L'originalité de la création.* Le VIA réalise systématiquement des recherches d'antériorité. Bien souvent le jury a réalisé que certains projets étaient fortement « inspirés ».

*L'innovation technologique*

*La faisabilité industrielle.*

Le montant des aides est variable. Il est adapté à chaque projet en fonction de sa technicité ou de sa complexité dans la mise en œuvre de savoir faire nouveaux. VIA avec son réseau de prototypistes est un véritable laboratoire de recherche. A ce propos le montant moyen des prototypes ne cesse d'augmenter depuis quelques années.

Le VIA propose différents types d'aides. Il convient de distinguer les « *aides à projet* » que je viens de décrire, des « *cartes blanches* ». Ces dernières s'adressent à des designers matures, les bourses de recherches étant attribuées pour permettre aux créateurs sélectionnés de développer un projet personnel de caractère prospectif. Les financements alloués dans le cadre de l'aide à projet constituent une aide aux créateurs pour réaliser leur prototype. Le VIA propose également des *aides spécifiques* attribuées sur la base d'un cahier des charges précis émanant d'un industriel.

## DEBAT AVEC LA SALLE

Un intervenant dans la salle fait remarquer que les designers n'ont pas le droit de s'inscrire dans les maisons d'artistes gérées par la Ville de Paris et ceci pour la simple raison qu'elles ont été conçues pour accueillir des « artistes », catégorie dont ne fait pas partie les designers.

Monsieur FORT rappelle que le design, tout du moins en France, ne dispose d'aucun statut spécifique. La définition de ce métier en est d'autant plus difficile. La Ville de Paris n'est pas en mesure de redéfinir la loi. Toutefois, il est à noter que les maisons d'artistes accueillent aujourd'hui un certain nombre de designers...

Une ancienne lauréate témoigne alors des difficultés auxquelles elle a été confrontée. Sans remettre en question l'existence de ces allocations, qui constituent une aide non négligeable pour lancer un projet, elle regrette qu'il n'existe aucun suivi du côté des industriels. Malheureusement, certains projets sont avortés car ils ne sont portés au final par aucun industriel désireux de commercialiser le produit.

Monsieur LARDET en convient. La majorité des allocations sont attribuées en amont (pendant la phase d'élaboration). Le travail en aval doit être pris en charge par les industriels. Or ce sont eux qui assument la majorité des risques.

Monsieur LAIZE regrette quant à lui le manque de soutien des politiques, des institutions. Le secteur souffre de ne pas bénéficier du soutien d'un ministre influent capable de porter et de promouvoir la créativité française. Le British Council Britannique en constitue le parfait exemple.

Madame COLIN craint que le design n'a rien à attendre des politiques. Qui est le mieux placé pour promouvoir la créativité française si ce n'est le designer lui-même ?

Le débat reste ouvert...